

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(L) ECRET N° 61- 181 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

- VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

(L) É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

PORTO-NOVO, le JUIN 1961

Pour le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République,

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1

[Signature]
S/M. APITHY